



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE		R. SAINT GERMAIN	X
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		B. SANTAIS	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		D. FAUCONNET	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE			X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		A. COMBAZ	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. NOEL	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

183-2024 - MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES SECTEURS DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY ET CHAMOIX-SUR-GELON

Rapporteur : Marc GIRARD

La Communauté de communes Cœur de Savoie a conclu au 1^{er} janvier 2020 un marché de prestation de service pour la collecte des points d'apport volontaire des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon avec la société SIBUET ENVIRONNEMENT, qui a cédé son activité à la société MINERIS à compter du 1^{er} janvier 2021. Il prendra fin le 31 décembre 2024.

Ainsi, une consultation pour le renouvellement de ce marché de prestation a été lancée.

Ce nouveau marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans, soit 5 ans maximum.

Les prestations de ce marché sont les suivantes :

- Collecte des conteneurs multi-matériaux (emballages plastiques, en métal, papiers, petits cartons, magazines) et leur transport jusqu'au centre de tri
- Collecte des conteneurs de collecte sélective du verre ménager et son transport jusqu'au centre de traitement du verrier, ou d'une plateforme de stockage.

Le périmètre du service concerne les communes suivantes : Cruet, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny, Fréterive, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Chamousset, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry et Villard Léger.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert (articles R.2124-2, 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 26 août 2024. Un avis de publicité est également paru dans le BOAMP et le JOUE. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 30 septembre 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 60%
- Valeur technique 40%
 - o Méthodologie mise en place pour la réalisation de la prestation et planning prévisionnel des tournées (20%)
 - o Moyens techniques et humains mobilisés (10%)
 - o Démarche de développement durable (10%).

Les offres reçues ont été analysées par les techniciens de la Communauté de communes.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre 2024 à 8h30 afin de choisir un attributaire pour ce marché. Le classement suivant a été retenu :

Entreprise attributaire	Montant total pour 5 ans
MINERIS	790 867,13 € HT

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2024 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO pour retenir la société MINERIS en tant que titulaire du marché de collecte des points d'apport volontaires à compter du 1^{er}/01/2025 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec la société MINERIS, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe « Déchets » de la Communauté de Communes pour les années 2025 à 2029.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance


Christelle HUGONOT

La Présidente,


Béatrice SANTAIS

